Rallye Clément Ader

Tour de France Gyros

Association Commun'Vol

#2025

du 29 mai au 8 juin

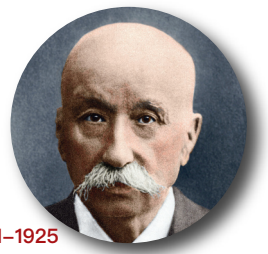

1841–1925

#_ 100e anniversaire

Commun'Vol

Passion autogire

Association Commun'Vol

https://www.communvol.fr

PRÉSENTATION

Le but du présent document * est de présenter le Tour de France Gyros 2025 auprès des différents acteurs et partenaires de l'évènement:

_ L'association « Commun'Vol ».
_ Les participants
_ Les bénévoles pour l'équipe d'organisation
_ Les bases Avions et ULM d'accueils.
_ Les clubs visités.
_ Les établissements d'accueil.

* document non-contractuel, susceptible d'évolutions

Le Tour de France Gyros 2025 est placé sous le patronage de

Clément ADER

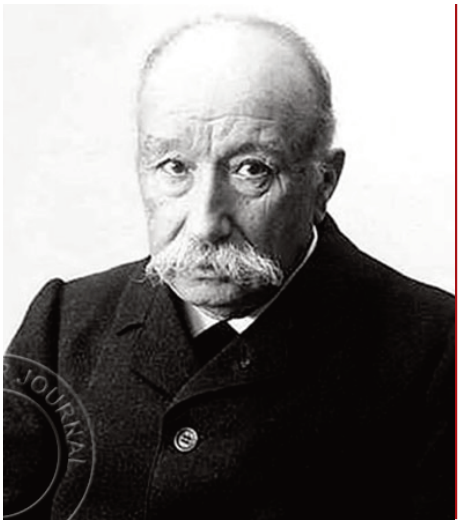

Clément Ader, né le 2 avril 1841 à Muret et mort le 3 mai 1925 à Toulouse, est un ingénieur français, pionnier de l'aviation. Il est possiblement le premier à avoir fait décoller un engin motorisé plus lourd que l'air en 1890.

Clément Ader est un inventeur imaginatif et fécond: les chenilles de chars, la transmission de son stéréophonique ou « théatrophone », le câble sous-marin, un projet d'embarcation à ailes rasant la surface, les moteurs en V.

Sa renommée s'explique parce que sa tentative de vol motorisé est antérieure à celles de Santos-Dumont (1906), de Langley (1903) ou des frères Wright (1903). L'allure extraordinaire de ses avions en forme de chauve-souris y est sans doute pour beaucoup.

Il meurt à 84 ans le 3 mai 1925 à Toulouse, après une reconnaissance nationale tardive.

2025 étant le centenaire de sa disparition, il nous paraissait normal de lui rendre hommage et d'en faire le parrain de notre rallye.

CONTACT | Rallye C. Ader 2025

Laurent TRIZAC | contact@communvol.fr | 06 08 07 19 98
Gilles ARNAUD | secretariat@communvol.fr | +33 680 069 389

Association Commun'Vol | 146, Rue de l'église à Chocques | F- 62 920 [Pas de Calais — France]

L'ÉDITO

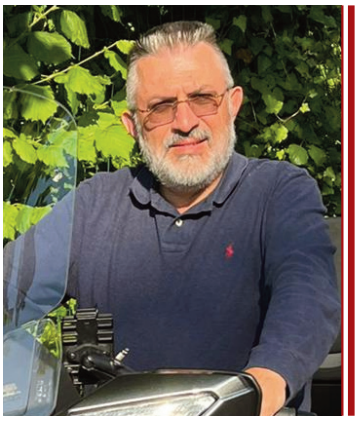

Laurent Trizac
#_Président de **Commun'Vol**

Il y a cent ans disparaissait **Clément ADER**, un des pionniers de l'aviation, sans lesquels nous ne pourrions pas aujourd'hui, à l'occasion d'une éclaircie, assouvir notre passion.

Aussi, la jeune association **Commun'vol** a choisi d'en faire le symbole de sa première épopée.

N'ayant pas trouvé dans les divers rallyes existants un rallye qui nous ressemble et partageant, Gilles et moi, la passion et l'envie d'organiser, nous avons, en cette fin d'année, franchi le pas et lancé l'association **Commun'vol** !

Notre objectif initial est simple :

> **Organiser des rassemblements de pilotes d'autogires et aider ces pilotes à voyager à travers l'Europe.**

Nous faisons le choix de nous adresser essentiellement – pour le moment du moins – aux pilotes d'autogires. Étant passionnés par ces machines souvent méconnues, nous avons pu constater que la différence de domaine de vol des autogires par rapport aux autres classes ULM a un impact significatif sur le vol en groupe. Aussi, nous avons pris le parti de nous adresser en priorité à ces pilotes, sans que cela ne soit une exclusion pour les pilotes des autres classes.

Notre souhait est de permettre aux pilotes d'autogires de s'éloigner de leur zone de confort et pour certains du tour de piste, en fournissant une organisation rassurante et qualitative pour des groupes de pilotes aux expériences diverses.

Pour notre lancement, nous avons donc choisi de préparer un **Tour de France**. 16 étapes en 10 jours pour découvrir ou re-découvrir la beauté des diverses régions de notre pays.

Nous espérons vous voir vous joindre à nous pour partager de beaux vols dans un esprit de convivialité.

Laurent T.

Commun'Vol
Passion autogire

Les dates du Ralye 2025 Commun'vol – Rallye Clément Ader : du vendredi 30 mai 2025 à Vôves-Viabon, aérodrome de départ au dimanche 8 juin 2025 à Chartres, aérodrome d'arrivée.

En cas de météo très défavorable, ou autre évènement majeur, les dates pourront être reportées.

Parcours

#J0_	Vôves Viabon	LF2829	Rassemblement
#J1_	Chateaubriant	LFTQ	Déjeuner
#J1_	**Saint Brévin les Pins**	LF4458	Soirée Étape
#J2_	Saint Pierre d'Oléron	LFDP	Déjeuner
#J2_	**Arcachon**	LFCH	Soirée Étape
#J3_	Toulouse Lasbordes	LFCL	Déjeuner
	Bois-de-la-Pierre	LF3128	
#J3_	**Torreilles**	LF6651	Soirée Étape
#J4_	Montélimar	LFLQ	Déjeuner
#J4_	**Gap Tallard**	LFNA	Soirée Étape
#J5_	**Gap Tallard**	LFNA	Journée Repos
#J6_	St Rambert d'Albon	LFLR	Déjeuner
#J6_	**Pontarlier**	LFSP	Soirée Étape
#J7_	Haguenau	LFSH	Déjeuner
#J7_	**Chambley**	LFJY	Soirée Étape
#J8_	Maubeuge Elesmes	LGQJ	Déjeuner
#J8_	**Abbeville**	LFOI	Soirée Étape
#J9_	Bagnoles-de-l'Orne	LFAO	Déjeuner
#J9_	**Chartres**	LFOR	Soirée Étape
#J10_	Dispersion		

Téléchargement des tracés GPX et FlightPlan

Tableaux docs.google

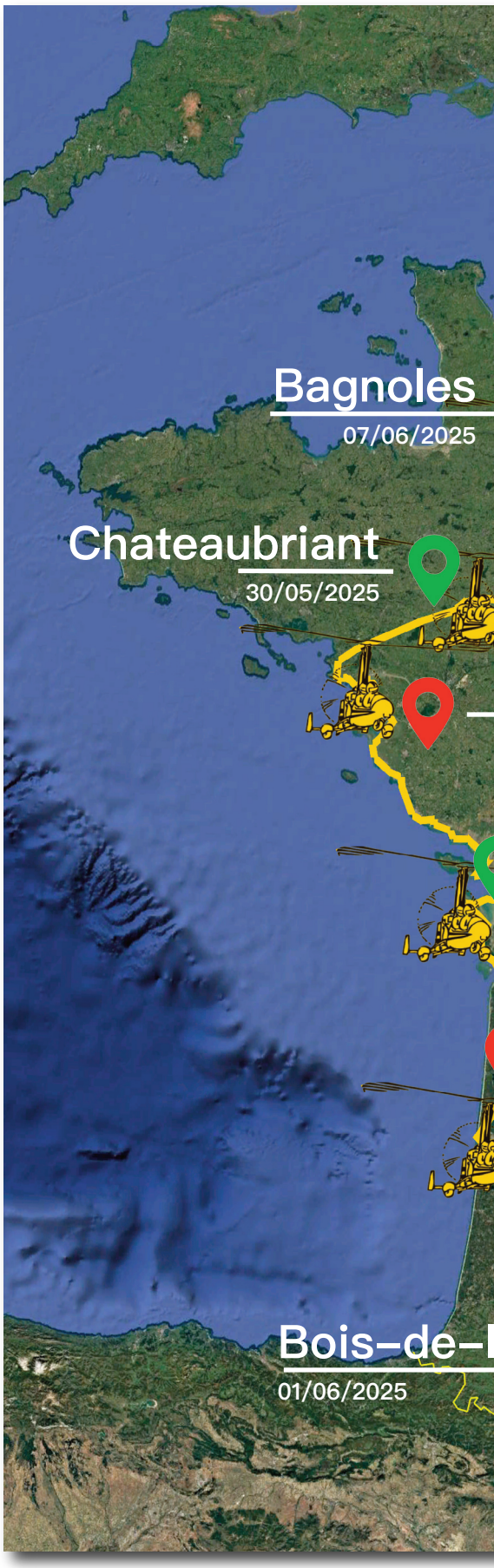

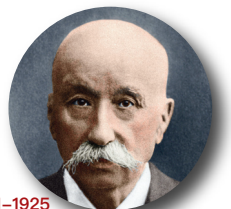

1841-1925
#_ 100e anniversaire

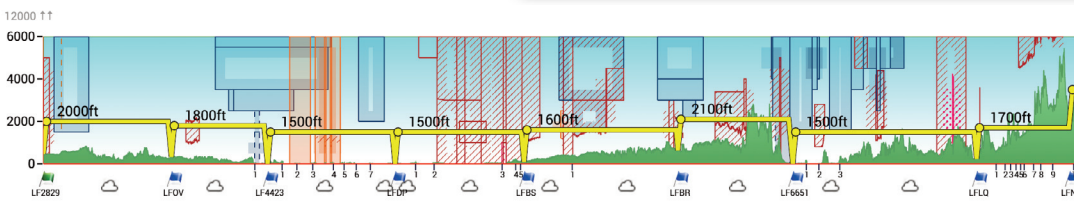

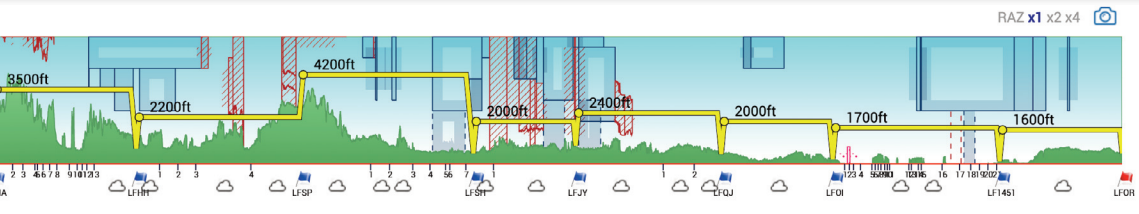

_3100 km_
25h40 de vol
11 jours
630 l/appareil *
* sur une base de 19 l/h

Pages 6 à 15
réservées aux inscrits.

Le nom « avion »

Clément Ader aurait dérivé le mot « avion » du terme « aviation » inventé par le marin, journaliste et homme de lettres **Gabriel de La Landelle** en 1863, à partir du mot avis signifiant « oiseau » en latin.

Guillaume Apollinaire écrit en 1910, un poème intitulé **L'avion**, encourageant à maintenir ce néologisme :

Français, qu'avez-vous fait d'Ader l'aérien ?
Il lui restait un mot, il n'en reste plus rien.

Quand il eut assemblé les membres de l'ascèse
Comme ils étaient sans nom dans la langue française
Ader devint poète et nomma l'avion.

Ô peuple de Paris, vous, Marseille et Lyon,
Vous tous, fleuves français, vous françaises montagnes,
Habitants des cités et vous, gens des campagnes,
L'instrument à voler se nomme l'avion.

Cette douce parole eût enchanté Villon,
Les poètes prochains la mettront dans leurs rimes.

Non, tes ailes, Ader, n'étaient pas anonymes.
Lorsque pour les nommer vint le grammairien
Forger un mot savant sans rien d'aérien,
Où le sourd hiatus, l'âne qui l'accompagne
Font ensemble un mot long comme un mot d'Allemagne.

Il fallait un murmure et la voie d'Ariel
Pour nommer l'instrument qui nous emporte au ciel.
La plainte de la brise, un oiseau dans l'espace
Et c'est un mot français qui dans nos bouches passe.

L'avion ! L'avion ! qu'il monte dans les airs,
Qu'il plane sur les monts, qu'il traverse les mers,
Qu'il aille regarder le soleil comme Icare
Et que plus loin encore un avion s'égare
Et trace dans l'éther un éternel sillon
Mais gardons-lui le nom suave d'avion
Car du magique mot les cinq lettres habiles
Eurent cette vertu d'ouvrir les ciels mobiles.

Français, qu'avez-vous fait d'Ader l'aérien ?
Il lui restait un mot, il n'en reste plus rien.

Le 29 novembre 1911, par décision du **général Roques**, il est décidé que les « établissements d'aéronautique » porteront dorénavant le nom d' « **escadrilles** » et que les aéroplanes militaires seront désormais appelés « **avions** », en hommage à Clément Ader.

C'mmun'Vol
Passion autogire

Vous n'allez pas rester au sol ?…

De tous les pays du monde, la France est certainement l'un de ceux qui offrent la plus grande variété de paysages… Le Tour de France que nous vous proposons nous permettra d'en voir une superbe palette.

Le Perche, la Touraine, l'Anjou, l'Aunis, le Saintonge, la Guyenne, la Gascogne, le comté de Foix, le Roussillon, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Savoie, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, le Barrois, la Champagne, le Hainaut, l'Artois, la Picardie, la Normandie… Autant de noms évocateurs de paysages, d'Histoire, de monuments, de traditions… Fleuves, plaines, vallées, falaises, plages, océan ou mer, montagnes : autant de domaines de vol, autant d'expériences uniques de pilotage seront au programme du **Rallye C. Ader 2025**.

Plaisir du vol en solitaire, émulation du vol en patrouille, rencontres avec les pilotes et clubs d'accueil, convivialité des soirées d'étape en hébergements choisis soigneusement… Une logistique pour vous épargner les contingences de ravitaillement en carburant ou de déplacement pour rejoindre votre hébergement.

Si vous avez envie de faire partie de l'aventure et si le règlement général qui suit vous convient… n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Contactez sans attendre notre association pour vous préinscrire !

À tout de suite…

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

L'Association « **Commun'Vol** » organise du 29 mai au 8 juin 2025, un voyage aérien dit **Rallye Clément Ader — Tour de France 2025,** au départ de l'aérodrome Vôves Viabon [LF2829]. Ce document en définit les conditions contractuelles:

#_ 2.1 Définition contractuelle du **Clément Ader — Tour de France 2025**
#_ 2.2 Relations entre l'association « **Commun'vol** » et ses participants:
2.2.1 Rôle, devoirs et responsabilités d'« **Commun'vol** »
2.2.2 Rôle, devoirs et responsabilités de chaque participant inscrit
#_ 2.3 Pièces à produire
#_ 2.4 Clauses d'annulation
#_ 2.5 Montant de l'inscription

2.1 Définition contractuelle du Rallye C. Ader

Le **Rallye C. Ader** débutera le 29 mai 2025 à partir de 15h par le rassemblement des machines sur le terrain de Voves–Viabon [LF2829].
Il sera clôturé le 8 juin 2025 à Chartres [LFOR].

2.2 Relations entre l'association « commun'vol » et ses participants

2.2.1 Rôles, devoirs et responsabilités de « Commun›Vol »

L'organisation se chargera sur le circuit:

#_Généralités
#_À la base de départ, de l'accueil des pilotes ULM et de leurs passagers ou copilotes à dater du 29 mai 2025 après midi.
#_De l'obtention des autorisations nécessaires à la bonne réalisation du rallye.
#_D'assurer la logistique et de l'accueil sur les terrains du parcours, permettant un bon déroulement du rallye.
#_De l'organisation de l'avitaillement.
#_De la mise à disposition selon la disponibilité et ce durant le parcours, des informations météorologiques d'observation et de prévisions.
#_Des informations techniques, par le directeur des vols, destinées à la bonne réalisation et conduite des vols entre les étapes.

#_Repas. Tous les repas sont compris, avec une soirée de clôture.
[Petit–déjeuner, repas champêtre le midi, repas convivial le soir].
NB: les boissons ne sont pas comprises.
Pas de boissons alcoolisées durant le repas du midi.

#_Hébergement. Sur tout le parcours, en hôtel en chambre double/Twin (si besoin de chambre single et si dispos à l'hôtel d'étape, à décider sur place aux frais du demandeur).

#_Assistance.
#_Les **bagages** seront pris en charge par l'association à partir de l'aérodrome de Vôves–viabon [LF2829] et au retour, à l'arrivée sur ce même terrain [LF2829], jusqu'au 9 juin.
#_Le **transport** pendant le rallye pour tous et toutes (aux étapes du soir).
#_**Ravitaillement du carburant** aux étapes intermédiaires et aux étapes du soir sur les terrains étapes durant le Rallye. NB: les frais de carburant restent à la charge des pilotes.
#_Récupération en campagne (selon accessibilité): aide possible de l'Association « **Commun'Vol** » , mais reste sous la responsabilité de l'équipage concerné, sur le parcours des étapes du rallye.

Commun'Vol
Passion autogire

Association Commun'Vol
Association Loi 1901 à but non lucratif
Déclaration au Journal Officiel 156/51 –. n°1496
N° SIRET: 939.423.521.00011
RNA W622010264

Siège Social
146, Rue de l'église à Chocques
F– 62920 [Pas de Calais — France]
www.communvol.fr — contact@communvol.fr

BIC CCBPFRPPLIL
IBAN FR76 1350 7001 2332 2208 4211 384

#_Navigation
Les participants inscrits recevront un flight-book, indiquant les repères de navigation pour chaque jour du rallye.
#_Le directeur des vols ou le responsable de l'organisation du rallye se réservent le droit d'exclure du rallye, tout pilote qui d'une manière volontaire enfreindrait les règles de vol, ne respecterait pas les consignes de vol et de sécurité données ou montrerait un comportement dangereux.
#_En outre l'organisation se réserve le droit, jusqu'au dernier moment précédant les étapes, de prescrire toutes mesures qu'elle jugerait utiles ou impératives à la sécurité des vols. Ce que s'oblige à respecter sans réserve tout participant.
#_L'organisation se réserve le droit, avant le départ de chaque étape du rallye, de s'opposer au départ du rallye, au décollage d'une machine qui ne présenterait pas un niveau de sécurité suffisant, pour la réalisation de la totalité du rallye.

2.2.2 Rôle, devoirs et responsabilités de chaque participant inscrit au Rallye

#_Le commandant de bord de chaque appareil ULM conserve seul la totalité de la responsabilité de respecter dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, les prescriptions techniques du constructeur de son ULM et de l'emport de matériel supplémentaire pour son arrimage au sol.
#_Tout sera fait par le commandant de bord, pour éviter de causer quelque incident ou accident que ce soit.
#_Tout participant au rallye, que ce soit en tant que pilote, copilote ou passager, renonce à tout recours contre l'association, les organisateurs du rallye et leurs assureurs

L'association entend rappeler les limites de ses interventions et de ses obligations, dans le domaine de la sécurité et ne saurait en rien se substituer aux prérogatives, exigences et obligations qui incombent au seul commandant de bord.

#_À ce sujet, l'attention de tous les participants est attirée sur l'impérative nécessité que chacun des équipages soit équipé, en complément des équipements légalement rendus obligatoires, d'une radio en 8,33 MHz, d'un transpondeur, d'un GPS en état de marche et d'une application SafeSky avec un compte actif. Le vol maritime impose l'équipement adapté, dont gilet de sauvetage et balise.

Le pilote commandant de bord reste à tout moment seul responsable de la conduite et de la poursuite de son vol, dans le strict respect des règles du vol VFR.

#_Il se doit d'annuler son vol, de se poser ou de se dérouter si les conditions VFR ne sont plus réunies.
#_Le commandant de bord ne pourra en aucun cas, sous prétexte de sa participation au rallye, rendre responsable l'organisation des conséquences d'infraction aux règles de l'air, d'un déroutement ou de tout atterrissage prévu ou non, et de manière générale de toute décision relative au vol, qui reste sous la seule responsabilité du Commandant de bord.
#_Chaque participant décide seul d'entreprendre les vols envisagés et d'assumer les risques qui leur sont liés, indépendamment des avis qui seront fournis par l'organisation, pouvant aller jusqu'à la décision d'interruption du rallye, notamment pour cause météorologique.
#_Chaque pilote commandant de bord demeure donc, conformément à la réglementation aéronautique, le seul responsable de la décision d'engager chaque vol à la lecture des prévisions météorologiques. Il devra en toute hypothèse avoir pris connaissance personnellement de celles-ci.
#_Le commandant de bord doit être en règle vis-à-vis de la réglementation aérienne. Il doit avoir à bord, notamment, toute la documentation réglementaire (papiers de la machine, moyens de navigation et informations météorologiques).
#_Le commandant de bord doit être majeur et doit posséder les licences

est affiliée
à la FFPLUM

et qualifications requises pour la machine qu'il pilote. Le navigateur, copilote ou simple passager n'est pas tenu de posséder une licence de pilote, il peut être mineur avec accord parental.
#_Tout pilote doit avoir une assurance responsabilité civile en cours de validité durant le rallye.

L'absorption de boisson alcoolisée ou toute substance illicite, par les pilotes, copilotes ou passagers, est interdite durant la journée de vol, en particulier lors des déjeuners sur les terrains d'étapes intermédiaires.

2.3 Pièces à fournir

Vous devrez présenter les documents originaux administratifs aéronautiques suivants :

#_Carte Jaune de la machine engagée.
#_Fiche d'Identification de la machine engagée.
#_LSA de la machine engagée à jour (attention à la date de validité)
#_Brevet de Pilote ULM avec la mention radio téléphonie et l'emport passager pour les biplaces.
#_ Adhésion 2025 à la FFPLUM
#_Assurance RC pilote ULM obligatoire à jour couvrant la période considérée.
#_Brevet ULM pour les copilotes susceptibles de piloter ainsi que leur assurance RC pilote ULM à jour pour la période considérée.
#_Accusé de Réception de l'aptitude au vol de la machine.

Si vous louez l'ULM que vous engagez, exigez que l'on vous en confie les documents originaux.

#_Assurance.
#_Assurance RC pilote obligatoire (voir documents à produire ci-dessous)
#_Assurance rapatriement de type Europe Assistance ou autre obligatoire (vérifiez si votre CB honore cette prestation avec votre banque).

2.5 Montant de l'inscription

Le montant de l'inscription au rallye est de **2500 € par machine** et **2300 € pour les copilotes ou accompagnants**, **dont 1000 € d'arrhes à verser pour valider les inscriptions**, le solde de 1500 ou 1300 € intervenant au plus tard fin avril avec la remise du Flight Book.

Le présent document est à avaliser et à signer, par toute personne participant au rallye. Chaque signataire reconnaît sans réserve, accepter les termes du présent document intitulé « règlement général ».

#_NB : La participation au rallye est réservée aux adhérents de l'association Commun'Vol à jour de cotisation pour l'année 2025.

2.4 Clauses d'annulation

Pour toute annulation intervenant avant 30 mars 2025, l'Association « Commun'Vol » remboursera **80 % de votre engagement**, uniquement en cas de force majeure tel que casse totale du matériel inscrit, hospitalisation perso ou grave circonstances familiales, par exemple.

Entre le 1er avril et le 15 mai, pour ces mêmes motifs, l'association « Commun'vol » remboursera **50 % de votre engagement**.

À partir du 1er mai, toute annulation ne donnera lieu à aucun remboursement de la part de l'association "Commun'vol", même pour cause météo.

Dans ce dernier cas, un report des dates à la discrétion de l'association « Commun'vol » restera possible.

Commun'Vol
Passion autogire

#_Date ___ /___ /___

#_Lieu _____

#_Nom _____

#_Prénom _____

#_Signature

Signature précédée
de la mention manuscrite
« Bon pour inscription au Rally »

Fait en deux exemplaires.

#_ Le formulaire sur le livret à conserver par le participant
#_ Le formulaire libre à retourner à l'Association « Commun'Vol »

CONTACT | Rallye C. Ader 2025

Laurent TRIZAC | contact@communvol.fr | +33 608 071 998
Gilles ARNAUD | secretariat@communvol.fr | +33 680 069 389
Association Commun'Vol | 146, Rue de l'église à Chocques | F– 62920 [Pas de Calais — France]

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique. Ne pas manger non plus. V3 Avril 2025